

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES (CGV) DES FORMATIONS APPLICABLES AU 17/03/2023

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent aux ventes des formations proposées par A2S FORMATION, 174 route de Baillargues, 34130 Mauguio, organisme de formation déclaré auprès de la préfecture de la Région Occitanie sous le numéro d'activité n° 91 34 06703 34 et Centre de formation d'apprentis (CFA) enregistré auprès du rectorat de Montpellier sous le numéro 0342510U. Siret : 401 653 092 000 98. Téléphone 04 99 13 32 99. A2S met en place et dispense des formations inter ou intra dans ses locaux de Mauguio et sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat, pour tout public.

Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par A2S pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de A2S implique l'acceptation sans réserve du client des présentes conditions générales de vente et du règlement intérieur de l'organisme. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client.

Devis, contractualisation et attestation

Pour chaque formation, A2S s'engage à fournir un devis/convention au client à sa demande, qu'il doit lui retourner signé si et pour acceptation. À la demande du client, un certificat de réalisation (ou feuille de présence) sera fourni après la réalisation de la formation. L'attestation de fin de formation est délivrée au stagiaire ayant terminé sa formation. Si le client est une personne physique entreprenant la formation à titre individuel et non en qualité de professionnel, il doit expressément l'indiquer à A2S et la convention vaut alors contrat.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra ajuster les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif, mais les programmes des formations fixés par la réglementation seront en tout état de cause respectés.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations s'entendent net de taxe, TVA non applicable – article 261.4.4 a du CGI. Le paiement est à effectuer à exécution de la prestation sous un délai de 30 jours maximum. Si le client est une personne physique entreprenant la formation à titre individuel et non en qualité de professionnel, il doit alors l'indiquer expressément à A2S et ne pas régler ses frais avant l'expiration du droit de rétractation (voir ci-dessous).

Règlement

Le règlement peut s'effectuer par chèque ou virement bancaire. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit des intérêts de retard de paiement au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal, ainsi que l'exigibilité immédiate des factures non échues. Par ailleurs, conformément à la loi, tout règlement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. A2S se réserve également le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Convocations

A2S ne peut être tenu responsable d'une absence de réception allégué de la convocation ou de tout autre document par le client, notamment dans le cas où celui-ci serait par la suite absent à la formation. Il appartient toujours au client de s'assurer de sa bonne inscription ou de celle de ses stagiaires s'il est prescripteur, de vérifier ou de faire vérifier les courriers indésirables notamment.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit :

– Soit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où A2S ne reçoit pas l'accord de prise en charge de l'OPCO avant le début de la session, le stagiaire sera refusé ou bien, si le client souhaite le maintenir, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

La subrogation de paiement et le montage de dossier subséquent consenti par A2S peut impliquer des frais supplémentaires, détaillés le cas échéant sur la convention ou le contrat de formation.

– Soit régler sa formation auprès de A2S, puis se faire rembourser ultérieurement par l'OPCO sur présentation des justificatifs (facture, certificat de réalisation, programme détaillé, ...). En aucun cas A2S n'accordera de remboursement suite à un refus postérieur de prise en charge, dès lors que les diligences de A2S n'en sont pas à l'origine.

Conditions de report et d'annulation d'une session par le client

Sans préjudice du droit de rétractation des personnes physiques (*v. infra*), l'annulation d'une session de formation est possible, à condition de le faire au moins 14 jours ouvrés avant le jour et l'heure prévues. Toute annulation doit faire l'objet d'un courriel électronique envoyé à l'adresse gestion@assiap.fr. Il est demandé et reçu par le client un accusé réception de lecture, afin de s'assurer de la bonne transmission et prise en compte du courriel. En cas d'annulation entre 7 et 14 jours ouvrés avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. Une annulation moins de 7 jours ouvrés avant le début de la formation donnera lieu à la facturation de la totalité du stage. La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite, dans les conditions précitées pour l'annulation, à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours ouvrés avant la date de la formation : le report dans ces conditions n'est possible que pour une inscription. En cas d'absence du stagiaire, la formation sera facturée en totalité à l'exception d'un cas de force majeure dûment prouvé, à l'appréciation de A2S. Un report sera alors permis.

Annulation d'une session par A2S

A2S se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants (fixé à un minimum de 4 par session). Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins 7 jours calendaires avant le début du stage. Ce délai ne s'applique pas en cas de survenance de problème technique ou logistique qui n'était pas prévisible par A2S. Dans les deux cas de figure, l'annulation par A2S ne donne droit à aucun dédommagement. De nouvelles dates ou sites leur seront proposés, et le report sera organisé. En cas d'inexécution de ses obligations par suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure, A2S ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par tout moyen utile.

Droit de rétractation du client personne physique (consommateur)

Si le client est une personne physique non professionnel, entreprenant une formation à titre individuel et à ses frais, il dispose alors d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de la signature du contrat, qui peut être exercé en tout état de cause indépendamment des conditions de report et d'annulation prévues ci-dessus.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra ajuster les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif, mais les programmes des formations fixés par la réglementation seront en tout état de cause respectés.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de A2S. Le client s'engage à ne pas utiliser, par lui ou personne interposée, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents sans l'accord de A2S. La reprise non autorisée sera assimilée à de la contrefaçon et susceptible d'être poursuivie. Pour la communication de A2S, le client accepte que la ou les marques de son entreprise, ou des entreprises en lien économique avec celle-ci, puisse être reproduite et citée sur tout support de A2S à des fins de promotion des références de l'organisme. Il a cependant la faculté de s'y opposer en le signalant par écrit à tout moment.

RGPD : Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à A2S sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la gestion de la formation concernée. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant et peut contacter en tout état de cause le responsable de traitement, par mail à gestion@assiap.fr et par téléphone au 04 99 13 32 99 en conformité avec législations concernant les RGPD et CNIL.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre A2S et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux compétents de la Cour d'appel de Montpellier.